



*Délai référendaire: 5 juillet 2018*

---

## **Arrêté fédéral**

**portant approbation de l'accord additionnel concernant  
la participation de la Suisse au Fonds pour la sécurité intérieure  
et de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant  
la reprise du règlement (UE) n° 514/2014  
(Développement de l'acquis de Schengen)**

du 16 mars 2018

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*

vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 15 septembre 2017<sup>2</sup>,

*arrête:*

### **Art. 1**

<sup>1</sup> Sont approuvés:

- a. l'accord du 15 mars 2018 entre la Confédération suisse et l'Union européenne sur les règles complémentaires relatives à l'instrument de soutien financier dans le domaine des frontières extérieures et des visas, dans le cadre du Fonds pour la sécurité intérieure, pour la période 2014 à 2020<sup>3</sup>;
- b. l'échange de notes du 19 septembre 2017 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) n° 514/2014 portant dispositions générales applicables au Fonds «Asile, migration et intégration» (Développement de l'acquis de Schengen)<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> Le Conseil fédéral est autorisé:

- a. à ratifier l'accord visé à l'al. 1, let. a;
- b. conformément à l'art. 7, par. 2, let. b, de l'accord du 26 octobre 2004 entre la Confédération suisse, l'Union européenne et la Communauté européenne

<sup>1</sup> RS 101

<sup>2</sup> FF 2017 6045

<sup>3</sup> RS ...; FF 2016 4943

<sup>4</sup> RS ...; FF 2017 6083

---

sur l'association de la Confédération suisse à la mise en œuvre, à l'application et au développement de l'acquis de Schengen<sup>5</sup>, à notifier à l'Union européenne que les exigences constitutionnelles liées à l'échange de notes visé à l'al. 1, let. b, ont été accomplies.

**Art. 2**

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil des Etats, 16 mars 2018

La présidente: Karin Keller-Sutter

La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 16 mars 2018

Le président: Dominique de Buman

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Date de publication: 27 mars 2018<sup>6</sup>

Délai référendaire: 5 juillet 2018

<sup>5</sup> RS **0.362.31**

<sup>6</sup> FF **2018** 1497